



Le 8 septembre 2015

Communiqué de presse :**Recours du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Berchem-Sainte-Agathe
au Conseil d'Etat contre le permis « Unesco-school »**

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a pris note de la décision du Gouvernement de rejeter le recours introduit par la commune contre le permis de l'école provisoire qui voulait s'installer rue de Grand-Bigard, 558. Le Collège s'étonne de ce rejet compte tenu d'anomalies dans la procédure et de dispositions urbanistiques qui risquent de mettre en péril la sécurité des plus faibles et la mobilité en général autour du site. Les pouvoirs publics doivent, à notre sens, montrer l'exemple en matière de respect des réglementations.

Le Collège s'est néanmoins réjoui des mesures d'accompagnement annoncées par le Gouvernement en matière de mobilité même si celles-ci furent tardives. Il regrette que ce dossier ait été mal géré depuis 2006 et que le pouvoir organisateur concerné ait montré peu de considération pour les demandes de la commune et des habitants.

A l'examen de la situation et dans un souci de rencontrer les craintes légitimes des habitants du quartier, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé d'aller en recours en référé au Conseil d'Etat contre cette décision.

Contacts :**Joël RIGUELLE***Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe*

T. 02/464.04.72 (secrétariat)

joel.riguelle@1082berchem.irisnet.be